

Avantages & inconvénients

	Avantages	Inconvénients
Vente d'actions ou de parts	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du contrôle • Continuité des contrats • Exonération des plus-values sur les actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des dettes • Reprise des risques • Impossible en personne physique
Vente du fonds de commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de choix des actifs • Exclusion des dettes • Possibilité d'offrir des actifs en garantie • Risques moindres • Amortissement possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des actifs plus difficile • Reprise du personnel (Cc. 32bis) • Taxation des plus-values • Droits d'enregistrement si immobilier présent • Transfert des contrats obligatoire • Nécessité de procéder soi-même au remboursement des emprunts, comptes clients et fournisseurs, clôture des comptes bancaires et sociaux.

(*) Lien vers l'article : <https://claescremer.be/vendre-ses-parts-ou-son-fonds-de-commerce-comment-choisir/>

(**) Le Cabinet Claes & Cremer vous propose ces quelques informations dans un but purement informatif. Celles-ci n'ont aucune valeur contractuelle. Nous vous invitons à nous contacter pour une analyse approfondie de votre situation.

(**) Voyez aussi le tableau récapitulatif, disponible sur la page de l'article